



**FÉDÉRATION
FRANÇAISE
DU SPORT
BOULES**

Affiliée à la Fédération
Internationale de Boules



Copie à :
Chrono

adresse
63 rue Anatole France
69100 Villeurbanne

téléphone
04 78 52 22 22

internet
www.ffsb.fr

email daf@ffboules.fr

numéro SIRET
779 825 744 00039

code NAF
9312 Z

Bernard DAUBARD
Président de la F.F.S.B

à

Mmes, MM. les membres du Comité directeur
MM. les présidents de LBR
Mmes, MM. les présidents de CBD
Mmes, MM. les présidents d'A.S.
(sous couvert des présidents de CBD)

Réf : BD/XM/176

Objet : Candidatures aux Commissions Nationales de la F.F.S.B.

Villeurbanne, le 9 juillet 2024

Mesdames, Messieurs,

Le rôle des membres des Commissions Nationales prend fin en même temps que celui des membres du Comité Directeur.

Les membres de la Commission Nationale des Finances sont élus par l'Assemblée Générale électorale.

Le Comité Directeur, qui sera élu à l'Assemblée Générale du 13 décembre 2024, aura pour mission de désigner les nouveaux membres des autres Commissions Nationales, conformément aux dispositions du Règlement Intérieur Administratif, à savoir :

- Administrative et juridique
- Arbitrage et Règlement Technique
- Discipline (1^{ère} Instance)
- Discipline (Appel)
- Contrôle de gestion
- Communication
- Informatique
- Mixité et féminines
- Jeunes
- Médicale
- Traditionnel
- Clubs sportifs
- Equipements sportifs
- Sport pour les personnes en situation de handicap
- Formation

Commissions mixtes :

- F.F.S.B. et F.S.C.F.
- F.F.S.B. et F.S.G.T.
- F.F.S.B. et U.F.O.L.E.P.
- F.F.S.B. et U.N.S.S.
- F.F.S.B. et U.S.E.P.

REGLES GENERALES

Tous les licenciés possédant la licence « compétition » peuvent faire acte de candidature au poste de membre d'une Commission.

Pour être membre d'une Commission, il est indispensable que le candidat soit compétent sur les questions relevant de cette Commission.

Les membres sortants peuvent faire acte de candidature.

La déclaration de candidature devra être obligatoirement établie selon le modèle ci-joint (imprimé spécifique pour la Commission Nationale des Finances, imprimé spécifique pour les autres Commissions).

TRANSMISSION DES CANDIDATURES

Les demandes des candidats doivent être adressées au Président de la F.F.S.B. après les avoir faites viser par la voie hiérarchique.

Elles comprennent obligatoirement l'avis motivé du Président du Comité Départemental et du Président de la Ligue Régionale.

Elles devront parvenir au siège de la F.F.S.B., 63 Rue Anatole France - 69100 Villeurbanne, **au plus tard le :**

30 septembre 2024
(délai de rigueur, la date de La Poste faisant foi).

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Bernard DAUBARD

P.S. : Les président(e)s des Comités Départementaux voudront bien donner connaissance de cette circulaire à tous leurs licenciés par le canal des présidents d'A.S., E.S.B., C.F.B.

P.J. : modèles « CANDIDATURE A UNE COMMISSION NATIONALE ».